


MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/02/2023
					Reçu en préfecture le 21/02/2023
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Publié le
15	11	4	4	0	 ID : 039-200026573-20230215-HJSCSG2951-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
		<b>MERCREDI 15 FEVRIER 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			




**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Isabelle Heurtier, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Gérard Duchêne donne pouvoir à Frédéric Herzog, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 15 février 2023, datée du 8 février 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

### N°29/5-1

#### FINANCES

#### Carte Avantages Jeunes 2023/2024 : choix des avantages

La Carte Avantages Jeunes (CAJ) est un dispositif qui permet à son détenteur (de moins de 30 ans) de bénéficier de tarifs avantageux sur diverses prestations proposées par la Communauté de Communes,



Info Jeunesse Jura, qui diffuse la CAJ, nous sollicite pour le renouvellement de notre partenariat pour la saison du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCEPTE** de poursuivre sa participation à l'opération Coupon avantage jeune, à savoir :
  - o Domaine Nordique des Hautes-Combes : Tarif réduit sur le forfait séance
  - o Musée de l'Abbaye : Une entrée gratuite
  - o L'Atelier des Savoir-Faire : Une entrée gratuite
  - o Conservatoire de Musique : Frais de dossier offerts, valable une fois par famille
- **AUTORISE** le renouvellement tacite de la présente convention si maintien des remises telles que définies ci-dessus,
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----  
Frédéric HERZOG,  
Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/02/2023 Reçu en préfecture le 21/02/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230215-HJSCSG2961-DE	
					Berger Levraut	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<b>Délibération conforme</b> <b>Le Président,</b> <b>Raphaël PERRIN</b> Signé par :	
15	11	4	4	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		<b>MERCREDI 15 FEVRIER 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>				
					 	

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Isabelle Heurtier, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Gérard Duchêne donne pouvoir à Frédéric Herzog, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 15 février 2023, datée du 8 février 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## N°29/6-1

### ECONOMIE

#### Stratégie de soutien aux activités commerciales

Vu l'arrêté préfectoral n°39-2022-03-22-00001 définissant les statuts de la communauté de communes notamment l'article 5-2 concernant les actions de développement économique,

Vu la délibération n° 22/7-1 du Bureau Communautaire du 19 octobre 2022 relative à la signature de la convention cadre du programme « Petites Villes de Demain » qui identifie comme actions du programme la poursuite de l'acquisition de cellules commerciales sur le principe de boutique à l'essai et l'instauration d'une aide financière pour la rénovation de cellules commerciales ;

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, compétente en matière de développement économique d'intérêt communautaire (industrie, commerce, tertiaire, artisanat et tourisme) mène une politique active de soutien et de développement qui se caractérise notamment par le biais de son dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise. Ce dispositif exclut le secteur du commerce.

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain un diagnostic a été réalisé sur Saint-Claude qui montre un taux de vacance commerciale de 24 % supérieur de 12 points à la moyenne nationale. Ces cellules vacantes apportent un aspect négatif à la ville centre et ne reflètent pas le dynamisme réel. Cette vision est également présente dans d'autres communes du territoire.

Les commerces constituent les vitrines du territoire, ils participent à son dynamisme et le conditionnent dans une certaine mesure. Afin de lever les freins à l'installation de nouveaux porteurs projets et de réduire la vacance commerciale, une stratégie de soutien en deux axes est proposée pour une mise en place en 2023.

#### **1- Acquisition de cellules commerciales pour soutenir l'implantation de nouveaux porteurs de projets**

Pour soutenir l'implantation de nouveaux porteurs de projets commerciaux ou dynamiser l'artisanat d'art sur le Haut-Jura, la CCHJSC pourrait poursuivre son action d'acquisition de cellules commerciales afin de rénover puis

de proposer une cellule et un loyer attractif à un nouveau porteur de projet ou à un artisan afin qu'il teste seul la commercialisation et l'organisation de son activité à moindres risques, sous le concept de "boutique à l'essai".

L'acquisition foncière de locaux permet également d'avoir un droit de regard sur le type d'activité qui s'installe et répondre aux enjeux de revitalisation des centres-villes, des centres-bourgs et des villages du territoire.

La CCHJSC pourrait acquérir 2 nouvelles cellules en 2023 pour un budget prévisionnel d'achat et de travaux estimé à 150 000 € et pour un autofinancement de 30 % déductions faite des aides de l'état et du loyer modéré perçu.

## 2- Soutien aux propriétaires des commerces vacants et aux porteurs de projets commerciaux

L'objectif du dispositif serait de favoriser l'implantation commerciale pour revitaliser les centres-villes et les centres-bourgs de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude en apportant une aide financière aux commerçants ou aux propriétaires qui développent ou créent leur point de vente.

La subvention serait de 25 % du montant total des travaux hors taxe. L'aide maximal pourrait être plafonnée à 10 000 € HT et conditionnée à un montant minimal de travaux de 5 000 € HT soit une aide allant de 1 250 € HT à 10 000 € HT.

La Communauté de Communes apporterait 51 % de la subvention à la condition que la commune apporte les 49 % restants sous forme de fonds de concours des communes.

Un règlement d'intervention cadre le dispositif.

L'enveloppe financière est estimée à 40 000 € par an pour permettre d'accompagner 8 porteurs de projets sur l'ensemble des communes.


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la stratégie commerciale proposée composée des 2 axes ci-dessus,
- **ACTE** que cette stratégie sera présentée en conseil communautaire
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG,  
Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/02/2023
					Reçu en préfecture le 21/02/2023
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Publié le
15	11	4	4	0	 ID : 039-200026573-20230215-HJSCSG2962-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
		<b>MERCREDI 15 FEVRIER 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Isabelle Heurtier, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Gérard Duchêne donne pouvoir à Frédéric Herzog, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 15 février 2023, datée du 8 février 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## N°29/6-2

ECONOMIE

### Acquisition de la cellule commerciale – 9, place de l'Abbaye à Saint-Claude

Vu l'arrêté préfectoral n°39-2022-03-22-00001 définissant les statuts de la communauté de communes notamment l'article 5-2 concernant les actions de développement économique,

Vu la délibération n° 22/7-1 du Bureau Communautaire du 19 octobre 2022 relative à la signature de la convention cadre du programme « Petites Villes de Demain » qui identifie comme actions du programme la poursuite de l'acquisition de cellules commerciales sur le principe de boutique à l'essai ;

La cellule commerciale située 9 place de l'Abbaye à Saint-Claude, intégralement rénovée, possède une surface de 32 m². Elle est actuellement mise en vente au prix de 58 500 €. Cette cellule, située stratégiquement au cœur du secteur touristique, face à la cathédrale et à la croisée des bus touristiques et des écoliers présente un intérêt communautaire pour y implanter un nouveau porteur de projet sur le principe de « boutique à l'essai » ;


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 1 abstention Jean-Daniel Maire)

- **APPROUVE** l'intérêt stratégique de cette cellule commerciale pour y implanter un porteur de projet sur le principe de « boutique à l'essai »,
- **AUTORISE** le président à négocier le prix de vente de la cellule commerciale du 9 place de l'Abbaye à Saint-Claude.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG,  
Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/02/2023
					Reçu en préfecture le 21/02/2023
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Publié le 
15	11	4	4	0	ID : 039-200026573-20230215-HJSCSG2971-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
		<b>MERCREDI 15 FEVRIER 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Isabelle Heurtier, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Gérard Duchêne donne pouvoir à Frédéric Herzog, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 15 février 2023, datée du 8 février 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

**N°29/ 7-1**

**LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS**

**Petites Villes de Demain : Financement du poste de chef de projet**

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement,

Vu la délibération n°7/7-2 prise par le Conseil Communautaire le 31 mars 2021 actant notre adhésion au programme Petites Villes de Demain en partenariat avec la Ville de Saint-Claude mais aussi le lancement du recrutement d'un chef de projet,

Vu la délibération n°22/7-1 prise par le Bureau Communautaire le 19 octobre 2022 engageant la collectivité dans le programme Petites Villes de Demain par la signature de la convention,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessous pour l'année 2023,

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le



ID : 039-200026573-20230215-HJSCSG2971-DE




Dépenses prévisionnelles	HT
Poste de chef de projet	49 500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>49 500.00 €</b>

Recettes - Subventions	Taux	Montant HT
ANAH	50 %	24 750.00 €
Banque des Territoires	25 %	12 375.00 €
Autofinancement	25 %	12 375.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>49 500.00 €</b>

- **VALIDE** le dépôt du dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG,  
Secrétaire

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/02/2023
					Reçu en préfecture le 21/02/2023
					Publié le 
					ID : 039-200026573-20230215-HJSCSG2972-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<b>Délibération conforme</b> <b>Le Président,</b> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
15	11	4	4	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 15 FEVRIER 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			 

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Isabelle Heurtier, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Gérard Duchêne donne pouvoir à Frédéric Herzog, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 15 février 2023, datée du 8 février 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°29/7-2**

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS

### **PLU de La Pesse : projet d'évolution**

Vu la loi Montagne ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 à 48 du code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Pesse, approuvé par le conseil municipal en date du 17 décembre 2013 ayant fait l'objet d'une modification approuvé par délibération du conseil municipal en date du 6 novembre 2018,

Vu le Schéma de cohérence territorial du Pays du Haut Jura approuvé par le comité syndical en date du 24 juin 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts et compétences de la communauté de communes Haut Jura Saint Claude du 22 mars 2022,

Vu la délibération N°16/7-1 du conseil communautaire prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal et son annexe « charte de gouvernance du PLUi » en date du 12 octobre 2022,

Vu la délibération N°006/2023 du conseil municipal de la commune de La Pesse demandant à la communauté de commune la possibilité de faire évoluer son PLU en vigueur,

Considérant les statuts et compétences de la communauté de communes Haut Jura Saint-Claude ;

Considérant les modalités énoncées au point 4/ A dans l'annexe « Charte de gouvernance du PLUi » de la délibération du conseil communautaire, permettant aux documents d'urbanisme communaux d'évoluer sous certaines conditions,

Considérant les motivations de la demande de la commune de procéder à la modification des pièces du PLU en vigueur, dans l'attente de l'application d'un nouveau document d'urbanisme à l'échelle intercommunale, afin de poursuivre la mise en œuvre des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable approuvé par le conseil municipal et actuellement en vigueur depuis une dizaine d'année.


Claude Mercier étant concerné par le sujet, sort de la salle et ne prend pas part au vote,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)




- **DECIDE** d'engager les travaux préparatoires nécessaires à l'évolution du PLU de La Pesse en y associant les personnes publiques,
- **DECIDE** de procéder à la modification des pièces du PLU sans compromettre l'économie générale du PADD en vigueur sur le territoire communal dans les conditions fixées par le code de l'urbanisme, et la charte de gouvernance élaborée à l'échelle intercommunale,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG,  
Secrétaire





MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/02/2023
					Reçu en préfecture le 21/02/2023
					Publié le 
					ID : 039-200026573-20230215-HJSCSG2981-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <b>Le Président,</b> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
15	11	4	4	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 15 FEVRIER 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			 

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Isabelle Heurtier, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Gérard Duchêne donne pouvoir à Frédéric Herzog, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 15 février 2023, datée du 8 février 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

### N°29/8-1

#### **SPANC / ENVIRONNEMENT**

#### **SPANC : validation du devis de l'entreprise PB Assainissement pour la réalisation de 400 Contrôles de Bon Fonctionnement (CBF) sur 2023 via le logiciel « Ypresia »**

Vu l'article L-2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes notamment l'article n°7-5 relatif à l'assainissement non collectif,

Vu la proposition de l'EURL PB Assainissement pour la réalisation de 400 CBF sur les communes de Lajoux, Lamoura, Bellecombe et d'une partie des Moussières via le logiciel « Ypresia »,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la proposition de l'EURL PB Assainissement pour un montant de 105.60 € TTC par CBF pour 2023,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG,  
Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 27/02/2023 Reçu en préfecture le 27/02/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230215-HJSCSG2982-DE	
					Berger Levraut	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	11	4	4	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		<b>MERCREDI 15 FEVRIER 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>				
		<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>				
						

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Isabelle Heurtier, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Gérard Duchêne donne pouvoir à Frédéric Herzog, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 15 février 2023, datée du 8 février 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°29/8-2**

### **SPANC / ENVIRONNEMENT**

#### **SPANC : adoption du nouveau tarif des redevances CBF**

Vu la compétence facultative inscrite aux statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude qui permet aux particuliers de bénéficier du service public pour l'entretien de leur installation d'assainissement non collectif,

Vu la nécessité de réajuster les tarifs,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 :

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 039-200026573-20230215-HJSCSG2982-DE

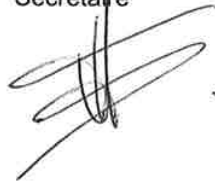
Type de Contrôle	Tarification Actuelle (en €, en TTC)	Tarification (en €, en TTC) a compter du 01/04/2023
<b>Pack* : Contrôle de Conception/ Contrôle de Réalisation</b>	300	400
<b>Diagnostic initial de réhabilitation (réalisation des travaux sans conception) ET Diagnostic initial (habitation jamais visitée)</b>	250	300
<b>Contrôle de Bon Fonctionnement</b>	110	150
<b>Diagnostic pour vente immobilière</b>	300	400
<b>Usager absent au Rendez-vous</b>	50	150




\* : Pack payable à la conception

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG,  
Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/02/2023
					Reçu en préfecture le 21/02/2023
					Publié le 
					ID : 039-200026573-20230215-HJSCSG2991-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<b>Délibération conforme</b> <b>Le Président,</b> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
15	11	4	4	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 15 FEVRIER 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			 

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Isabelle Heurtier, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Gérard Duchêne donne pouvoir à Frédéric Herzog, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 15 février 2023, datée du 8 février 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## N°29/9-1

### **PATRIMOINE**

#### **SCI S. LIZON TATI – proposition de vente de parcelle**

Vu la demande de la SCI S. LIZON TATI d'acquérir les parcelles cadastrées sous le n° 440, 441 et 443 de la section AH d'une contenance totale de 1 490 m<sup>2</sup> situées chemin des vergers – 39 200 SAINT-CLAUDE,




Vu que ce tènement foncier n'entre dans aucun champ d'action de la Communauté de Communes et que l'emplacement ne permet pas d'envisager un projet intercommunal,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** la vente des parcelles n° 440, 441 et 443 de la section AH d'une contenance de 1 490 m<sup>2</sup> se situant Chemin des Vergers – 39 200 SAINT-CLAUDE au profit de la SCI S. LIZON TATI au prix de vente de 10 € le m<sup>2</sup> soit 14 900 €.
- **ACTE** qu'un droit de passage devra être créé sur la parcelle n° 387 de la section AH appartenant à la Communauté de Communes,
- **ACTE** que les frais de bornage et la constitution de servitude seront à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----  
Frédéric HERZOG,  
Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/02/2023
					Reçu en préfecture le 21/02/2023
					Publié le 
					ID : 039-200026573-20230215-HJSCSG29101-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <b>Le Président,</b> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
15	11	4	4	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		<b>MERCREDI 15 FEVRIER 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			
					 

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Isabelle Heurtier, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Gérard Duchêne donne pouvoir à Frédéric Herzog, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 15 février 2023, datée du 8 février 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

### **N°29/10-1**

TOURISME

#### **Office de Tourisme : Comité Régional du Tourisme de Bourgogne Franche-Comté - adhésion 2023 au collectif Montagnes du Jura et aux filières Patrimoine et Itinérance**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 7-2 attribuant la compétence en matière d'équipements touristiques et précisant que la collectivité assurera l'étude des aménagements destinés à créer ou à développer toutes activités touristiques sur le territoire des communes,

Vu la proposition du Comité Régional du Tourisme – Bourgogne-Franche-Comté Tourisme de contribuer à ces plans d'actions par le biais d'un partenariat avec contribution financière. Ce partenariat concerne l'adhésion au collectif « Montagnes du Jura » qui permet de bénéficier de la promotion et la communication de cette destination en France et à l'international. Ce partenariat concerne également l'adhésion aux deux collectifs-filières « Patrimoine » et « Itinérance » représentant une valorisation et un développement plus ciblés des offres,

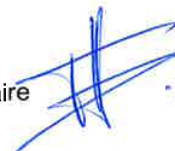
Vu la convention signée pour l'année 2022,


Considérant qu'il est nécessaire de renouveler cette convention,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la participation financière de ce partenariat à hauteur de 4 000 € TTC en 2023 pour l'adhésion au collectif Montagnes du Jura et aux deux collectifs-filières Patrimoine et Itinérance,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention 2023 et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----  
Frédéric HERZOG, Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/02/2023
					Reçu en préfecture le 21/02/2023
					Publié le 
					ID : 039-200026573-20230215-HJSCSG29102-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
15	11	4	4	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		<b>MERCREDI 15 FEVRIER 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			




**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Isabelle Heurtier, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Gérard Duchêne donne pouvoir à Frédéric Herzog, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 15 février 2023, datée du 8 février 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°29/10-2**

TOURISME

### **Office de Tourisme : Ligne des Hirondelles – conditions particulières de vente des excursions et des visites guidées**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 7-2 concernant les équipements touristiques, le développement et l'organisation des activités de tourisme en toute saison,

Vu les articles R.133-1 et R.133-10 du code du Tourisme,

Vu les excursions et visites guidées proposées par l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour les conditions particulières de vente et des visites guidées des excursions sur le Ligne des Hirondelles,




Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** les conditions particulières de vente et des visites guidées des excursions sur le Ligne des Hirondelles proposées,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG  
Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/02/2023
					Reçu en préfecture le 21/02/2023
					Publié le 
					ID : 039-200026573-20230215-HJSCSG29103-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<b>Délibération conforme</b> <b>Le Président,</b> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
15	11	4	4	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 15 FEVRIER 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			 

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Isabelle Heurtier, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Gérard Duchêne donne pouvoir à Frédéric Herzog, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 15 février 2023, datée du 8 février 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

### **N°29/10-3**

TOURISME

#### **Office de Tourisme : Ligne des Hirondelles – convention de partenariat avec Hello Dole**

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-2 relatif aux équipements touristiques,

Vu l'intérêt de travailler en partenariat sur la promotion du territoire, dans un bon esprit de collaboration,

Vu les engagements mis en place entre Dole Tourisme et l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude,




Vu la nécessité de conventionner avec Dole Tourisme – SPL Hello Dole afin de fixer les obligations de chacune des parties,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée pour l'année 2023,
- **RAPPELLE** que ce partenariat est un atout pour l'économie locale, tant pour les musées que les restaurateurs,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----  
Frédéric HERZOG,  
Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/02/2023
					Reçu en préfecture le 21/02/2023
					Publié le 
					ID : 039-200026573-20230215-HJSCSG29104-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
15	11	4	4	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		<b>MERCREDI 15 FEVRIER 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			
					 

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Isabelle Heurtier, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Gérard Duchêne donne pouvoir à Frédéric Herzog, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 15 février 2023, datée du 8 février 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°29/10-4**

TOURISME

### **Office de Tourisme : Ligne des Hirondelles - convention de partenariat avec les restaurateurs de Dole**

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-2 relatif aux équipements touristiques,

Dans le cadre de l'excursion de la Ligne des Hirondelles de Saint-Claude à Dole, un partenariat est mis en place avec des restaurateurs de la ville de Dole pour accueillir les voyageurs,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une convention précisant les conditions et modalités de réservation et de refacturation avec le restaurateur,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée pour l'année 2023,
- **APPROUVE** les prestations ci-dessous :
  - o Par personne de plus de 12 ans
    - o 1 entrée
    - o 1 plat
    - o 1 dessert
    - o 1 café
    - o ¼ de vin soit 25cl ou 1 boisson soft
  - o Par enfant (moins de 12 ans)
    - o 1 plat
    - o 1 dessert



- 1 boisson soft

- **APPROUVE** le montant de la prestation suivant :

- 25 € par adulte de plus de 12 ans
- 10 € par enfant de 5 à 12 ans
- Gratuit pour les moins de 5 ans

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG,  
Secrétaire




Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 039-200026573-20230215-HJSCSG29104-DE

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/02/2023
					Reçu en préfecture le 21/02/2023
					Publié le 
					ID : 039-200026573-20230215-HJSCSG29105-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
15	11	4	4	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		<b>MERCREDI 15 FEVRIER 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			




**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Isabelle Heurtier, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Gérard Duchêne donne pouvoir à Frédéric Herzog, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 15 février 2023, datée du 8 février 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°29/10-5**

TOURISME

### **Office de Tourisme : Ligne des Hirondelles - convention de partenariat avec les guides accompagnateurs**

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-2 relatif aux équipements touristiques,

Vu les engagements mis en place entre Dole Tourisme et l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude,

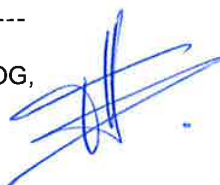
Considérant qu'il est nécessaire de conventionner avec les prestataires pour définir les obligations de chacune des parties




Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée pour l'année 2023,
- **VALIDE** le montant de la prestation à hauteur de 220 € TTC par excursion,
- **RAPPELLE** que ce partenariat est un atout pour l'économie locale, tant pour les musées que les restaurateurs,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG,  
Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/02/2023
					Reçu en préfecture le 21/02/2023
					Publié le 
					ID : 039-200026573-20230215-HJSCSG29106-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>  
15	11	4	4	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		<b>MERCREDI 15 FEVRIER 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Isabelle Heurtier, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Gérard Duchêne donne pouvoir à Frédéric Herzog, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 15 février 2023, datée du 8 février 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°29/10-6**

TOURISME

### **Office de Tourisme : Ligne des Hirondelles – convention de partenariat pour la réalisation d'un flyer commun**

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-2 relatif aux équipements touristiques,

Vu le nombre de partenaires engagés sur la Ligne des Hirondelles,

Considérant qu'il convient d'établir une répartition pour la refacturation des flyers réalisés par l'Office de Tourisme qui engage leur impression auprès de Estimprim,

Vu le tableau de répartition au prorata du nombre de flyers sur la base de 0.097 € TTC le flyer,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** les conventions proposées,
- **VALIDE** l'impression du flyer commandé par l'Office de Tourisme De Saint-Claude pour le compte de tous les partenaires engagés,
- **AUTORISE** la Communauté de Communes à refacturer la partie revenant à chacun suivant le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le






ID : 039-200026573-20230215-HJSCSG29106-DE

Structure	Coût TTC	Quantités
Comité Dép. du Tourisme	200.00 €	100
Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura	14.55 €	150
Office de Tourisme Haut-Jura Arcade	97.00 €	1 000
Office de Tourisme Haut-Jura Grandvaux	116.31 €	1 200
Dole Tourisme – SPL Hello Dole	194.00 €	2 000
SNCF Voyageurs TER BFC	291.00 €	3 000

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG,  
Secrétaire

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/02/2023
					Reçu en préfecture le 21/02/2023
					Publié le 
					ID : 039-200026573-20230215-HJSCSG29107-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
15	11	4	4	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 15 FEVRIER 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			 

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Isabelle Heurtier, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Gérard Duchêne donne pouvoir à Frédéric Herzog, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 15 février 2023, datée du 8 février 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## N°29/10-7

TOURISME

### **Aménagement du sentier des Gorges de l'Abîme : mission de maîtrise d'œuvre**

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-2 relatif aux équipements touristiques,

Vu la consultation des entreprises pour la recherche d'un maître d'œuvre pour le projet d'aménagement du site des Gorges de l'Abîme a été lancé fin 2022.

Considérant la seule offre remise de l'entreprise SAS JDBE située à Besançon,

Après analyse de l'offre, des demandes de précisions et de la rencontre avec le bureau d'étude JDBE et en concertation avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** de déclarer la consultation infructueuse pour les motifs suivants : Non complétude aux attentes, absence de compétences et de références en matière de réalisation d'opération de maîtrise d'œuvre sur des sentiers touristiques, sentiers aériens, mise en œuvre de passerelle dans des milieux humides et escarpés,
- **PRECISE** que l'offre de l'entreprise JDBE est potentiellement anormalement basse, notamment pour les phases DET et AOR. En effet, la phase DET représente 8 932 €HT soit 35% du montant total de l'offre,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG, Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/02/2023
					Reçu en préfecture le 21/02/2023
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Publié le 
15	11	4	4	0	ID : 039-200026573-20230215-HJSCSG29108-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
		<b>MERCREDI 15 FEVRIER 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Isabelle Heurtier, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Gérard Duchêne donne pouvoir à Frédéric Herzog, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 15 février 2023, datée du 8 février 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

### **N°29/10-8**

TOURISME

#### **ASF : travaux de réfection de la toiture**

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-2 relatif aux équipements touristiques,

Vu la consultation lancée pour des travaux de réfection de la toiture traditionnelle et de la toiture terrasse, indispensable sur ce bâtiment suite à des infiltrations d'eau, de la pose de panneaux photovoltaïques ainsi que de l'aménagement d'un local Fab Lab faisant parti de la manufacture, dans une partie du grenier actuel,

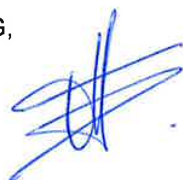
Vu la visite des lieux le jeudi 05 janvier 2023 de 3 maitres d'œuvres,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la proposition de Benoît Lizée Architecte D.P.L.G - E.I d'un montant de 28 790.07 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG,  
Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/02/2023
					Reçu en préfecture le 21/02/2023
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Publié le
15	11	4	4	0	 ID : 039-200026573-20230215-HJSCSG29109-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <b>Le Président,</b> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
		<b>MERCREDI 15 FEVRIER 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Isabelle Heurtier, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Gérard Duchêne donne pouvoir à Frédéric Herzog, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 15 février 2023, datée du 8 février 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°29/10-9**

TOURISME

### **Aménagement et mise en valeur de la Chapelle Saint-Romain : Avenant n°1 du lot n°1 « Gestion de la Végétation » - entreprise ELAGAGE ARBORESCENCE**

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 7-2 -Equipements touristique attribuant compétence pour mener les études des aménagements destinés à créer ou à développer toutes activités touristiques sur le territoire des communes,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le marché lancé pour l'aménagement et la valorisation du site de la Chapelle Saint-Romain,

Vu la délibération du Bureau Communautaire n°25/10-2 du 23 novembre 2022,

Vu le devis présenté par l'entreprise ELAGAGE ARBORESCENCE comprenant :

- L'élagage, la taille de réduction sur 2 tilleuls situés à proximité immédiate de la chapelle. Une taille de restauration permettra de mettre en sécurité le site très fréquenté.
- L'élagage, démontage, abatage de 4 tilleuls en contre bas de la falaise afin d'ouvrir la vue sur une autre falaise.

Vu l'avis de la Cao du 8 février 2023,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le

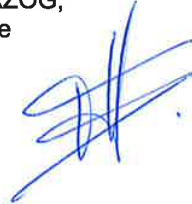
Berger  
Levrault

ID : 039-200026573-20230215-HJSCSG29109-DE




- **APPROUVE** la proposition de l'entreprise ELAGAGE ARBORESCENCE d'un montant de 1 550 € HT soit 1 860 € TTC,
- **ACTE** que le nouveau montant du marché est de 9 650 € HT soit 11 580 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG,  
Secrétaire





MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/02/2023
					Reçu en préfecture le 21/02/2023
					Publié le 
					ID : 039-200026573-20230215-HJSCSG291010-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
15	11	4	4	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 15 FEVRIER 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			 

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Isabelle Heurtier, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Gérard Duchêne donne pouvoir à Frédéric Herzog, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 15 février 2023, datée du 8 février 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°29/10-10**

TOURISME

### **Outil Géotrek : convention de partenariat d'utilisation mutualisée**

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 7-2 -Equipements touristique attribuant compétence pour mener les études des aménagements destinés à créer ou à développer toutes activités touristiques sur le territoire des communes,

Considérant que le Parc Naturel Régional du Haut-Jura a déployé l'outil GEOTREK sur l'ensemble des EPCI ayant la compétence tourisme afin de soutenir une offre de loisirs et sports de nature qualitative et respectueuse de l'environnement,

Vu la convention proposée par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura définissant les engagements de chacune des parties,




Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la mise à disposition du widget, les accès au Géotrek admin, la mise à disposition de la Charte et des guides utilisateurs, les formations à titre gratuit pour la durée de la convention,
- **APPROUVE** la convention proposée pour une durée de 3 ans à compter de sa signature, renouvelable une fois par tacite reconduction,
- **ACTE** que si le besoin excédait cette durée de 6 ans, celle-ci pourrait être allongée par simple avenant à la présente convention pour un maximum d'une fois,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG, Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/02/2023
					Reçu en préfecture le 21/02/2023
					Publié le 
					ID : 039-200026573-20230215-HJSCSG29111-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <b>Le Président,</b> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
15	11	4	4	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		<b>MERCREDI 15 FEVRIER 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			
					 

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Isabelle Heurtier, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Gérard Duchêne donne pouvoir à Frédéric Herzog, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 15 février 2023, datée du 8 février 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

### **N°29/11-1**

SPORTS

#### **Restructuration du centre nautique du Martinet : modification de coordonnées bancaires AP-MA Architecture et SOJA INGENIERIE**

Vu la compétence de la Communauté de communes en matière d'équipements sportifs,

Vu la délibération n°11/11-1 du Conseil Communautaire du 27 octobre 2021 relative au choix de prestataire,

Considérant que AP-MA Architecture et la société SOJA INGENIERIE ont modifié leurs coordonnées bancaires

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **PREND ACTE** de la modification des coordonnées bancaires ci-dessous :

- AP-MA Architecture
  - Banque : BPI France
  - Code banque : 18359
  - Code guichet : 00043
  - N° de compte : 00020713145
  - Clé RIB : 74
- SOJA INGENIERIE
  - Banque : BPI France
  - Code banque : 18359
  - Code guichet : 00043
  - N° de compte : 00006683845
  - Clé RIB : 62

- **APPROUVE** l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre,
- **APPROUVE** le certificat de cessibilité de créances,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 039-200026573-20230215-HJSCSG29111-DE

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG,  
Secrétaire

